AFYNEO AUDIT & EXPERTISE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège Social : 6 Rue Georges Ville - 75016 Paris
504 040 213 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre,

La société AFYNEO GROUPE, Société de Participations Financières de Profession Libérale Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 989 159 777, dont le siège social est sis 6 Rue Georges Ville 75016 PARIS, représentée par Madame Sabrina COHEN ;

Seule associée (l' « **Associé Unique** »), détenant l'intégralité des 10.000 parts sociales de la Société AFYNEO AUDIT & EXPERTISE (la « **Société** »),

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

CONSTATATION DE LA CESSION D'ACTIONS

L'Associé Unique prend acte de la cession d'actions intervenue en date du 22 octobre 2025 entre :

- La société AFYNEO, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 839188513, dont le siège social est sis 6 Rue Georges Ville 75016 PARIS, représentée par Madame Sabrina COHEN
 ci-après dénommé(e) « le cédant »,

Et

- La société AFYNEO GROUPE, Société de Participations Financières de Profession Libérale Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 989 159 777, dont le siège social est sis 6 Rue Georges Ville 75016 PARIS, représentée par Madame Sabrina COHEN ,
 ci-après dénommé(e) « le cessionnaire ».

Cette cession porte sur la totalité des actions de la société.

L'associé unique constate que cette opération entraîne le changement de contrôle de la société et décide, en conséquence, de procéder à la nomination d'un nouveau président.

DEUXIÈME DÉCISION

DÉMISSION DU PRÉSIDENT EN FONCTION

L'associé unique prend acte de la démission de la société AFYNEO RCS PARIS 839188513, representée par Sabrina COHEN, de ses fonctions de président de la société à compter du 22 octobre 2025.

L'associé unique lui donne quitus pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date.

TROISIÈME DÉCISION

NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer en qualité de president, la société AFYNEO GROUPE RCS PARIS 989 159 777, représentée par Sabrina COHEN.

Le nouveau président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

La durée des fonctions du président est fixée conformément aux statuts.

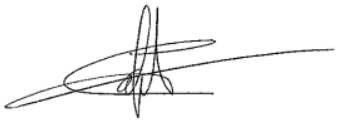
QUATRIÈME DÉCISION

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt relatives aux présentes décisions.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le nouveau Président.

L'Associé Unique
AFYNEO GROUPE
Représentée par Madame Sabrina COHEN



Le nouveau Président
AFYNEO GROUPE
Représentée par Madame Sabrina COHEN
Bon pour acceptation des fonctions de Président

